



Révision du schéma d'aménagement de la Ville de Laval

De profondes inquiétudes subsistent

Texte collectif

Compte tenu de son histoire, on peut dire qu'en matière de protection de l'environnement la Ville de Laval se trouve à la croisée des chemins. Pour l'administration, l'actuelle révision du schéma d'aménagement constitue l'occasion toute désignée de faire oublier le passé et d'assumer son leadership par une vision audacieuse. Mais c'est aussi l'occasion de la dernière chance, car les espaces qui ne bénéficieront pas d'un statut de protection seront absents lors de la prochaine révision. D'où la question : Laval réussira-t-elle son virage «urbaine de nature» si elle adopte le projet actuel ? À la Ville, on assure que oui, mais les audiences publiques ont permis d'entendre des citoyens et des organismes qui doutent que l'urbanisation projetée soit compatible avec un développement durable. De profondes inquiétudes subsistent, voici pourquoi.

Une nouvelle vision, un nouvel urbanisme

Nous reconnaissons d'abord que le second projet de schéma comporte des améliorations. En effet, l'ajout de nouveaux secteurs dans l'affectation de *conservation*, la définition d'une cible de conservation ainsi que la volonté d'adhérer à un registre d'aires protégées métropolitain doivent être salués. Laval a aussi posé des gestes concrets en 2017, comme l'adoption de sa Politique de l'arbre. Voilà qui est louable, mais la plantation et le reverdissement ne pourront compenser la perte des milieux naturels existants, car ceux-ci fournissent quotidiennement des services à la population et font désormais figure d'acteurs de premier plan pour la santé publique.

À notre avis, une nouvelle vision impliquerait la garantie que des milieux naturels stratégiques soient soustraits à l'urbanisation compte tenu des services écosystémiques qu'ils rendent aux citoyens en contribuant à la santé publique, à la connectivité écologique ou à la mobilité active. La conservation de ces milieux naturels permettrait d'atténuer l'effet combiné de quatre facteurs qui, nous semble-t-il, caractérisent la problématique lavalloise. D'abord, la pression urbaine liée aux projections démographiques et sa conséquence prévisible sur le parc automobile. Ensuite, la faible superficie pouvant être développée et sa conséquence sur le périmètre d'urbanisation. En outre, l'augmentation des îlots de chaleur urbains dans le sud de Laval et dans le secteur du futur centre-ville. Enfin, le peu de milieux naturels restants, leur faible connectivité et la nécessité de leur consolidation pour accroître la résilience de la Ville face aux changements climatiques.

La réévaluation des prolongements routiers

Il faut savoir que, à l'extension du périmètre d'urbanisation, le schéma ajoute aussi onze projets (prolongements et raccordements) qui favoriseront l'extension du réseau routier. Or du seul fait que l'adoption de ce schéma conduirait à une réduction de la canopée urbaine de l'ordre de 2% (passant de 21% à 19%, alors que la cible du *Plan métropolitain d'aménagement* est de 30%), nous demandons à la Ville : 1) que soit identifié un objectif de couvert forestier en accord avec le PMAD et 2) de réévaluer les deux projets suivants. D'abord, le raccordement du boulevard du Souvenir à Laval-des-Rapides, car ce projet scellerait le morcellement définitif d'un corridor vert de 50 hectares dans un secteur en proie aux îlots de chaleur. En contrepartie, un projet de parc urbain, de corridor écologique et d'infrastructure naturelle planifiée ajouterait un milieu naturel immédiatement accessible aux résidents de deux quartiers TOD – destinés à la mobilité durable. Ensuite, bien qu'il ne s'agisse pas ici d'un projet routier *stricto sensu*, l'extension du périmètre d'urbanisation (les affectations industrielle et commerciale) jusque dans le Bois St-François Est, dans le secteur du Sentier du Totem, doit être réévaluée. En effet, l'extension projetée porterait atteinte à l'un des derniers milieux naturels intacts de Laval, dont le plus grand milieu humide du secteur. Selon le Conseil régional de l'environnement de Laval, 60% de ce territoire pourrait être détruit irrémédiablement. À notre avis, une mise en réserve stratégique inclurait ces secteurs.

Finalement, en plus de ses zones écologiques (ZAEP) et de son refuge faunique, Laval possède trois magnifiques milieux naturels à conserver *sans restriction* : le Bois de l'Équerre, un modèle de mise en valeur ; le Bois Papineau, un modèle de conservation et le Boisé de Ste-Dorothée, un modèle d'équilibre entre les zones agricoles et boisées. En intégrant les trois grandes îles de la Rivière des Mille-Îles, on remarque que la Ville de Laval possède déjà le capital naturel requis pour élaborer un réseau des grands parcs qui garantirait que, dans chaque district, les Lavallois disposeront toujours de milieux naturels permettant d'assurer l'avenir de leurs enfants.

Daniel Desroches, Ph.D., chercheur en éthique de l'environnement, Amis du Boisé du Souvenir

Ont signé cette lettre :

François Reeves, M.D., École de santé publique, Université de Montréal, auteur de *Planète cœur*

Alain Paquette, Ph.D., Professeur, Département des sciences biologiques, UQAM

Luc Leblanc, Comité d'organisation, *Conférence canadienne sur la Forêt urbaine*, Laval, 2017

Karel Mayrand, Directeur pour le Québec, Fondation David Suzuki, auteur d'*Une voix pour la Terre*